

Public cible :

Nouveaux responsables PCA
et responsables PCA
adjoints, agents de direction
CAF

Pré-requis :

Etre nouveau responsable
PCA Caf et responsable PCA
adjoint Caf ou agent de
direction CAF

Modalités pratiques

Durée : 2 jours soit 14
heures de formation

Calendrier - Lieux -

Modalités d'accès :

Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et des
planning sur www.egoc.org

Programmation :

Présentiel

TARIF / COÛT STAGIAIRE

:
0 €

Modalités animation :

Présentiel

Intervenant :

Formateur Institutionnel

Effectif :

1 groupe de RPCA ou
conseillers CAF

**Taux de satisfaction /
appréciations stagiaires :**

2025 : 2 session (26
stagiaires)

Plan de Continuité d'Activité (PCA) - Module 02 : Le RPCA anime et coordonne le PCA de la Caf : formation initiale des RPCA

MAJ : Vendredi 27 février 2026

Objectifs professionnels :

Piloter et animer le Pca pour son organisme ou son domaine de responsabilité

Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Maîtriser les fondamentaux de la continuité d'activité en référence à la norme Iso 22301 « sécurité sociétale et management de la continuité d'activité »
- Maîtriser les rôles de pilote et de manager du Pca
- Maîtriser les briques constitutives du Pca
- Maîtriser les outils de gestion des organismes

Contenu :

A l'issue de la formation les participants maîtrisent

- les fondamentaux de la continuité d'activité en référence à la norme Iso 22301 « sécurité sociétale et management de la continuité d'activité »,
- les rôles de pilote et de manager du Pca,
- les briques constitutives du Pca,
- les outils de gestion des organismes.

Le BIA de la Caf est décrit en atelier à partir d'un cas pratique.

À partir des priorités du plan de contrôle interne pour 2024, les participants sont en mesure de piloter et d'animer le Pca pour leur organisme, ou leur domaine de responsabilité

Méthodes mobilisées :

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

Modalités d'évaluation et de validation :

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes ou d'une adaptation de la formation sur mesure, vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43